

Du 2 août 1618 sont datées des lettres patentes de relief d'appel contre une sentence du Conseil provincial rendue le 7 juillet dans une affaire concernant la haute justice que l'abbaye de Munster possédait en la rivière de l'Alzette et qui lui fut contestée par les échevins de Luxembourg.

L'incident qui fut à la base de cette affaire était assez grotesque puisqu'il s'agissait de savoir à qui revenait le droit d'enlever le corps d'un garçon qui s'était noyé dans l'Alzette. Après force engueulades, échevins et moines en étaient presque venus aux mains, et le bourgeois Augustin Iserlo avait même chargé son arquebuse sur ordre de l'échevin Euchaire Bock! «L'appel n'a été poursuivi par avis pour que ce n'estoit seulement pour un incident qui se pouvoit corriger avec le principal.» Le 6 août 1620, le magistrat et l'abbaye s'arrangeaient par une transaction qui fut homologuée par une sentence du Conseil provincial en date du 20 mars 1621. (82)

Les archives luxembourgeoises regorgent de lettres patentes des Archiducs concernant des nominations (83), ou données en forme de relief d'appel dans des affaires opposant les communs habitants à leurs seigneurs (84), ou traitant d'acquisitions et de partages dans les familles nobles. (85)

«Pour réparer, autant qu'il était possible, les maux causés (par les guerres de religion) tant au pèlerinage qu'aux habitants d'Avioth, l'Archiduchesse autorisa (le 21. 1. 1599) la tenue d'un marché hebdomadaire.» (85bis)

L'établissement d'un marché est décrété le 13 juin 1603 pour St-Mard, le 27 octobre 1606 pour Vireulx-le-Wallerand, le 26 février 1610 pour Orchimont, le 12 octobre 1619 pour la «markvogtei» de Diekirch etc.

Des privilèges sont accordés, le 3 mars 1599 aux bouchers de Marche-en-Famenne, le 18 janvier 1603 à ceux de Thionville, le 19 septembre 1608 à la Confrérie de St-Eloi de cette même ville, le 31 janvier 1612 aux tanneurs et cordonniers de Luxembourg et le 23 mai 1612 à la même corporation établie à Bastogne. (86)

En 1606/07 des franchises sont concédées à la paroisse de Marville. (86bis)

Quant aux confirmations d'anciens privilèges, il y a lieu de retenir celles accordées le 10 avril 1601 aux habitants d'Ette (chartes remontant à 1300) (87); celles du 25 octobre 1602 pour Grandt Bellen - Oberbesslingen (affranchissement accordé par Jean l'Aveugle) (88); celles du 20 juin 1603 pour Ivoix (privilèges depuis Sigismond en 1430) (89); celles du 14 mai 1607 pour Montmédy (droits remontant aux comtes de Chiny). (90)

En 1552, 1553 et 1558 la ville franche d'Esch (sur Alzette) fut durement éprouvée par les incursions des troupes du roi de France Henri II et perdit la charte originale de son affranchissement. Bien qu'ayant reçu de Philippe II, en 1577, une nouvelle charte, les francs bourgeois d'Esch-la-Mauvaise ne furent pas traités comme tels de sorte qu'ils se virent forcés de demander aux Archiducs la confirmation de leurs anciens privilèges, droits et prérogatives. Il fut obtempéré à leur demande en novembre 1610. (91)

Dampvillers reçut la confirmation de privilèges en février 1614, Macheren (Grevenmacher), le 5 avril 1617 (92), Olizy, le 7 avril de la même année.